



République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2019

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : Mesdames, EVRARD Elisabeth, PETIT Nathalie, SOULET Chantal, et Messieurs BERNAUDEAU Mickaël, DESMIER Victorien, LEMAITRE Thierry, NZECK-SAM-NDECK Armand, RENOUX Julien, TEXIER Cédric

Absents excusés: Mesdames BOISARD Nathalie, DORET Stéphanie, GROISEAU Stéphanie, TEILLOUT Aurélie, Messieurs CHAIGNE Bertrand, TRICARD Pierre.

Secrétaire de séance : Madame EVRARD

Date de la convocation : 22 Février 2019

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2019

Le compte rendu est approuvé.

2) Etude du projet de Zonage du PLUI

La commune a une dernière réunion avec le cabinet Elvia le 4 mars 2019, avant la présentation du plan de zonage aux services de l'Etat. Il apparaissait nécessaire d'obtenir au préalable les observations des membres du conseil municipal.

M. le Maire rappelle que l'objectif de l'Etat est de limiter l'emprise sur les terres agricoles et que, selon les critères imposés pour répondre à cette obligation, le droit du sol (autorisation de construire) sera limité au bourg, à la Pierredièrre et la Maclièrre.

Pour les écarts, aucune observation n'est présentée. Seulement 2 dents creuses dans chaque zone seront permises à la construction.

Dans le bourg, les membres du conseil demandent à déplacer la zone d'équipement en densification.

3) Questions diverses

RAS

La prochaine réunion de conseil se tiendra le 25 mars 2019 à 20H30 à la Mairie.

Fait à Sainte-Ouenne, le 14 mars 2019

Le Maire,